



SESSION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

9 OCTOBRE 2020

- 1** **Décision modificative n°2 :**
Maintien de l'investissement et augmentation du RSA
- 2** **Rapport d'activité 2019 :**
Focus sur 3 chantiers-clés
- 3** **Présentation du projet lauréat du concours d'architecture**
pour l'installation des Archives Départementales à l'ancienne École Normale de Tarbes,
rue Eugène Ténôt

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 : MAINTIEN DE L'INVESTISSEMENT ET AUGMENTATION DU RSA

RSA : UN BUDGET EN AUGMENTATION

La décision modificative n°2 permet de réabonder des crédits affectés à la prise en charge du RSA.

Cet ajustement est rendu possible dans un budget 2020 équilibré : les bons résultats de 2019 ont permis de construire un budget prévisionnel prudent.

Depuis le début de l'année, le Département a enregistré une augmentation de 10 % des dépenses du RSA : conséquence directe des répercussions économiques créées par la crise sanitaire dont l'impact a été immédiat sur l'emploi et particulièrement les emplois saisonniers de Lourdes et des stations thermales.

Cette augmentation de 10 % s'inscrit dans la tendance nationale.

De décembre 2019 à juillet 2020, Le Département compte une hausse de 661 allocataires et 542 foyers supplémentaires percevant le RSA, soit une augmentation de 10 %.

Des crédits supplémentaires, + 2,15 M€, soit une hausse de 10 % par rapport au budget prévisionnel ont ainsi été inscrits en dépenses de fonctionnement.

Cette augmentation des dépenses de fonctionnement est compensée par une volonté forte du Département de maintenir sa section investissement afin de contribuer à la relance économique du territoire.

LE DÉPARTEMENT : 1^{ER} INVESTISSEUR PUBLIC DU TERRITOIRE

Partout où le Département est maître d'ouvrage, il continue à exécuter son budget d'investissement pour générer de l'activité.

Pour faciliter la reprise des chantiers suite à la crise sanitaire, il a, dès le 17 mars, maintenu ses efforts en soutenant la commande publique.

- Plus de 7 M € HT ont été engagés pour les opérations relatives aux bâtiments
- 6,1 M € HT ont été attribués aux collectivités (communes, EPCI...) au titre du FAR générant 20,3 M € d'investissement
- En ce qui concerne l'entretien des routes, 24,4 M€ TTC ont été engagés en travaux d'investissement.

AVANCE SUR TRÉSORERIE POUR LES ENTREPRISES

Dans le cadre d'une procédure prévue par le Code des Marchés publics, le Département propose aux entreprises titulaires d'un marché public d'effectuer un versement d'avance à toute exécution de prestations. Objectif : leur permettre de faire face aux premières dépenses du marché.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 : FOCUS SUR 3 CHANTIERS-CLÉS

2019 aura été marquée par la concrétisation de chantiers importants accompagnant le quotidien des habitants.

MANGER LOCAL ET BIO : LA LÉGUMERIE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION

→ Un long travail de collaboration entre le Département et la Chambre d'Agriculture a permis de créer un véritable outil de valorisation des circuits courts : la légumerie départementale d'insertion et la plateforme Mangeons Hapy.

Depuis septembre 2019, la légumerie départementale portée par l'association d'insertion « Villages Accueillants » articule la valorisation des produits locaux et l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi dans une démarche inédite d'économie circulaire.

La plateforme d'approvisionnement Mangeons Hapy propose une gamme diversifiée de produits de proximité à destination de la restauration collective.

MAISON DÉPARTEMENTALE DE LA SOLIDARITÉ À TARBES, RUE GASTON DREYT : UN ESPACE UNIQUE POUR L'ACCUEIL SOCIAL ET L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE



→ Depuis l'été 2018, le Département a lancé une opération de réhabilitation du site de Gaston Dreyt afin de créer une Maison Départementale de Solidarité unique à Tarbes. Ces travaux vont améliorer les conditions d'accueil des usagers et offrir de nouveaux espaces de travail pour les services de l'Aide sociale à l'Enfance.

HAPY-ACTIFS : RETOUR À L'EMPLOI POUR + DE 100 PERSONNES EN 2019

→ En 2019, le dispositif Ha-Py Actifs s'est concrétisé en permettant le retour à l'emploi de + de 100 personnes, soit l'équivalent d'une grosse PME.

Ce résultat démontre l'efficacité de ce programme original et essentiel qui transforme l'allocation du RSA en revenu et donc, en activité.

PRÉSENTATION DU PROJET LAURÉAT DU CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR L'INSTALLATION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES À L'ANCIENNE ÉCOLE NORMALE DE TARBES, RUE EUGÈNE TÉNOT

L'ancien bâtiment de l'École Normale, propriété du Département situé au cœur de Tarbes est le lieu retenu pour abriter les Archives Départementales.

Les Archives départementales sont un service du Département dont la mission est de conserver la mémoire collective des Hautes-Pyrénées pour l'offrir à tous.

Cette mission se décline en cinq actions : le contrôle, la collecte, le classement, la conservation et la communication des archives.

Par ailleurs, ces nouveaux locaux ont été pensés pour devenir un véritable lieu d'animation culturelle en recevant des expositions et des conférences.

PRÉSERVER L'EXISTANT



vue de la parcelle avant



vue de la parcelle après

Le projet architectural lauréat a pour vocation de préserver l'existant et de conserver les échelles urbaines existantes dans le quartier en y intégrant harmonieusement l'extension nécessaire à l'accueil des Archives.

L'ensemble bâti de l'ancienne École Normale dessine des tracés ordonnés, aux édifices de belles proportions et constitue un patrimoine de valeur qu'il était nécessaire de préserver dans la mémoire locale.

Ce projet architectural représente ainsi une opportunité pour lui rendre sa visibilité et son caractère symbolique.

UNE INTÉGRATION ARCHITECTURALE ET URBAINE HARMONIEUSE



Vue nord : façade principale depuis la rue Eugène Ténot

Le projet privilégie le maintien du corps central et de deux pavillons latéraux offrant par ailleurs un caractère traversant lui permettant de s'intégrer pleinement au quartier non seulement côté rue Eugène Ténot mais s'ouvrant également sur la rue Georges Magnoac à l'arrière.

Un patio intérieur établit un espace de respiration et de connexion entre l'ancien bâtiment et la nouvelle extension.

Le projet d'aménagement préserve les espaces publics.

Les espaces nobles constitués par l'ancien bâtiment accueillent les espaces publics (conférences, expositions...). Les magasins, ateliers et espaces techniques sont distribués dans les nouveaux locaux.



Salle de lecture : aménagement de la salle sous la charpente conservée du corps principal

NOUVELLES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES : REPÈRES

Maître d'œuvre : Idom Consulting
Engineering Architecture
Démarrage des travaux prévu :
début 2022
Livraison prévue : début 2024
Montant des travaux : 12,3 M € HT

CONTACT PRESSE :

Séverine CUESTA, Relations presse
Tél. : 07 50 67 27 33 - severine.cuesta@ha-py.fr